

A partir des annonces gouvernementales et du discours du premier ministre du mardi 28 avril, l'équipe des animatrices du Pôle Enfance puis les membres du conseil d'école (mairie, enseignants, agents du Pôle Enfance, partenaires) par visioconférence jeudi 30 avril, ont étudié, dans l'intérêt des enfants et des familles, toutes les possibilités d'accueil respectant les consignes et protocoles de sécurité, prenant en compte les personnels présents, les enseignants présents, les surfaces des classes et des salles d'activité, le matériel possible, les équipements de sécurité commandés depuis des semaines mais toujours pas reçus...

Il est bien sûr important que les activités reprennent, que nous apprenions à vivre avec un virus dangereux, qui se répand quoi qu'on fasse, certes plus ou moins vite, et pour lequel nous n'avons encore ni traitement ni vaccin.

De ces discussions franches, riches et sérieuses sont sorties quelques règles que nous vous proposons. C'est ce cadre qui sera strictement appliqué dès la réouverture de l'école et des services périscolaires.

- 1. Le respect des consignes de protection COVID à l'école comme au centre de loisirs, en restauration scolaire, dans le bus... impliquent strictement de**
  - a. **Maintenir une distanciation physique permanente de 1 mètre** enfants – enfants comme enfants – adultes
  - b. **Appliquer les gestes barrières** maintenant bien connus mais pas si naturels pour de jeunes enfants (se laver les mains très régulièrement au savon, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable et le jeter de manière sécurisée, ne pas se toucher, s'embrasser...)
  - c. **Limiter le brassage des enfants d'un groupe à l'autre** (à l'école et au centre de loisirs) pour permettre le traçage efficace d'une éventuelle contamination
  - d. **Nettoyer et désinfecter très régulièrement les locaux** (sols, murs, portes, poignées, WC, lavabos, robinetterie...) **comme tous les matériels, tables, chaises, jeux, livres...** avec des produits virucides normés et dans un rythme adapté
  - e. **Informers les autorités compétentes** de tout risque, dysfonctionnement, problème et bien sûr suspicion de cas COVID
- 2. Et pour cela, ces règles nécessitent, pour s'appliquer concrètement**
  - a. **De limiter le nombre d'enfants accueillis par classe ou espaces** à 15 au maximum, en prenant en compte le nombre maximum d'enfants respectant la distanciation permanente de 1 m minimum. Si plus de 15 enfants sont inscrits par classe, il faut prévoir une alternance.
    - i. Pour accueillir le maximum d'enfants par classe et surtout pour limiter la présence éventuelle de virus, il faut « remiser » tout le matériel inutilisé (tables, chaises, ordinateurs...) ou inutilisable (la plupart des jeux, du matériel collectif...) ou à risque (tapis, moquettes, coussins...). Mais pour augmenter le nombre de places possibles par classe (jusqu'à 15 maximum), il faut sortir tout ce matériel de la classe et le ranger quelque part. Où ?
  - b. **D'organiser les déplacements d'enfants** dans les couloirs, en récréation, quand ils entrent à l'école, en classe, en sortant, pour aller aux toilettes...) **pour maintenir strictement cette distance minimum de 1 mètre entre chaque personne.**
    - i. Pour cela il faut tracer des cheminements, des bandes de maintien de cette distance de 1 m...

- c. **De prévoir et organiser une désinfection rigoureuse de tous les espaces**, en particulier les espaces humides (lavabos dans les classes, toilettes, WC, urinoirs, sols, murs...) plusieurs fois par jour, probablement après chaque passage de groupes d'enfants, mais aussi tables d'élève, chaises, tableau, sols de classe, de tous les espaces collectifs, des jeux conservés...
    - i. Pour cela il faut des personnels municipaux compétents et bien équipés pour utiliser des virucides de nombreuses fois par jour. Et donc des équipements de protection individuelle adaptés et en nombre suffisant.
    - ii. Il faut rédiger des protocoles d'hygiène et sécurité par espace, et former les agents à les respecter strictement.
  - d. **D'équiper les personnels de masques aux normes en nombre suffisant** (trois par jour) dont le port est obligatoire. Chaque employeur ayant la responsabilité d'équiper ses agents.
  - e. **De vous demander, les parents, de respecter ces distances de 1 mètre le matin, entre vous, sans pouvoir entrer dans l'enceinte scolaire.** Même chose le soir.
3. **De nombreux parents travaillent dans les pôles économiques que sont les agglomérations clermontoise ou vichyssoise. Pour reprendre plus densément leur travail, les temps périscolaires sont indispensables.** Même si le télétravail, quand il est possible, va se poursuivre, nombre d'entre vous aura besoin d'un mode de garde qui dépasse les horaires scolaires.
  4. **Des enseignants comme des agents peuvent être des personnes à risque ou des personnes empêchées et ne pas pouvoir être présents**, ni probablement remplacés. Cela conditionnera bien sûr les possibilités proposées.
  5. Si les enseignants comme la mairie avaient à faire « un choix », **les enfants des personnels mobilisés tel que défini par le ministère des Solidarités et de la Santé auraient la priorité.**
  6. **La continuité pédagogique pour les enfants restant à la maison** fera l'objet d'une communication par les enseignants dans les jours à venir.

**C'est dans ce cadre que la mairie vous propose d'ouvrir l'école et le périscolaire nécessaire dès que possible. Probablement le mardi 12 mai.**

**A condition que les inscriptions soient faites préalablement de manière très exacte pour permettre de calibrer le fonctionnement comme les espaces, que les équipements de protection des agents soient reçus, que le matériel à remiser l'ait été, et que tous les protocoles d'hygiène et de sécurité soient en place. Sans cela, la rentrée sera reportée.**

Pour organiser cette rentrée, merci de répondre avant mardi 5 mai midi, le plus exactement possible, au questionnaire en ligne à cette adresse [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScu8ddugckf-XAPH33xtfR6EC1tKItIH5LjYay77b2dMudDkg/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScu8ddugckf-XAPH33xtfR6EC1tKItIH5LjYay77b2dMudDkg/viewform?usp=pp_url) ou à renvoyer par mail vos réponses à [mairiedethuret@wanadoo.fr](mailto:mairiedethuret@wanadoo.fr) et [ecole.thuret.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole.thuret.63@ac-clermont.fr) .

Les équipes enseignante et des agents de la collectivité ainsi que les élus vous remercient de votre compréhension et des efforts que vous faites et continuez de faire.

Pierre LYAN, maire